



Parc industriel Cardinal

Consultation publique / CQ vanier

27 mars 2023

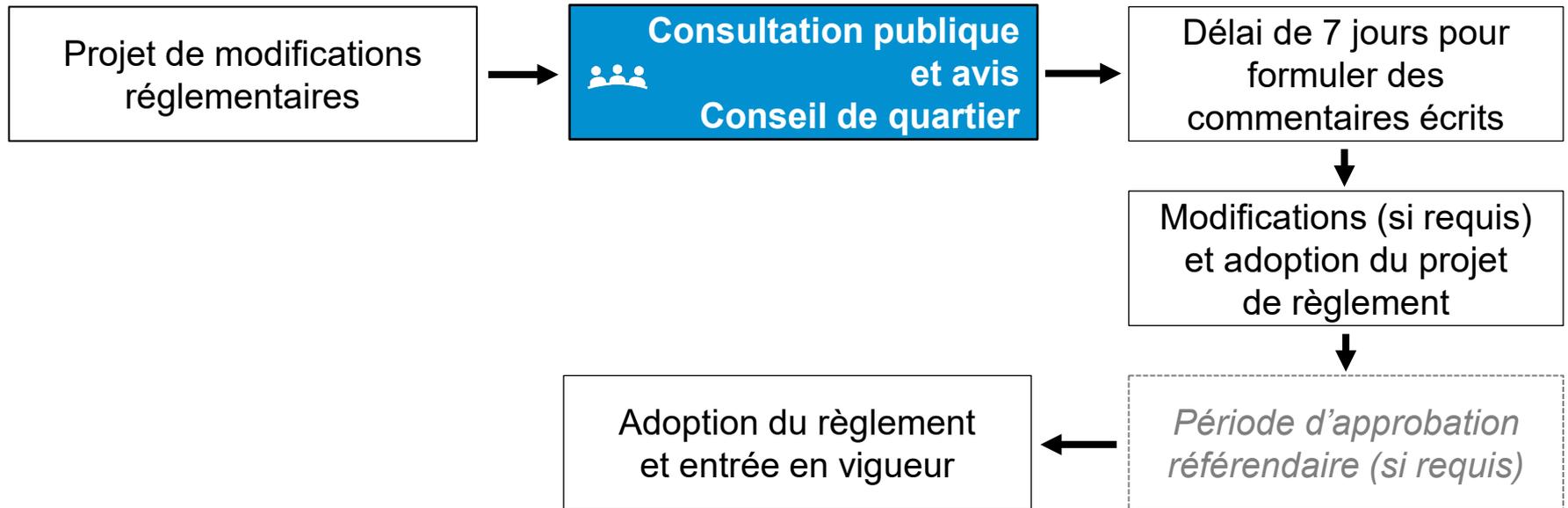
Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Projet : localisation

Localisation

- Arrondissement des Rivières.
Quartier de Vanier.
- Entre l'autoroute Félix Leclerc
et une voie de chemin de fer.
- Traversé par le boulevard
Pierre-Bertrand.

Voie de chemin
de fer



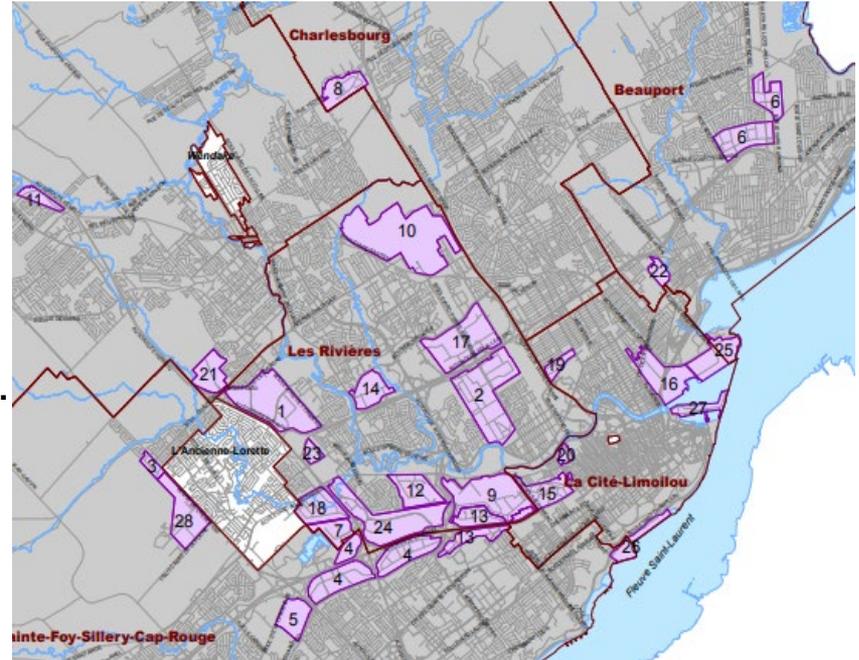
Autoroute

Boul. Pierre
Bertrand

Mise en contexte

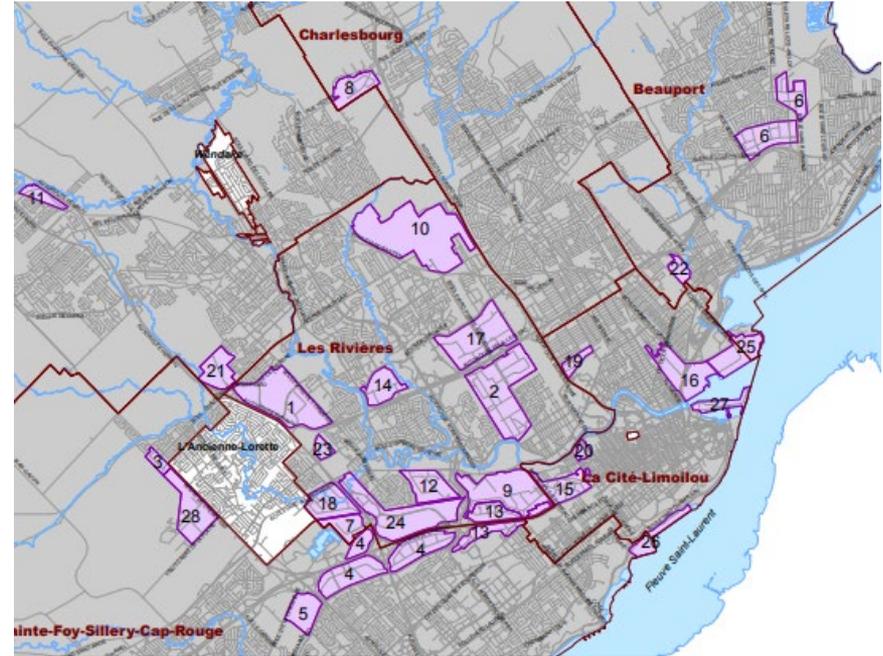
- Québec compte :
 - 14 parcs industriels.
 - Cinq zones industrielles.
 - Quatre parcs de haute technologie.

* L'Aéroport international Jean-Lesage et le Port de Québec complètent ce portrait



Mise en contexte

- 4 % de taux d'inoccupation.
- Taxes industrielles = trois fois taxes résidentielles.



Mise en contexte

- Zonage quelque peu restrictif.
- Limite les projets d'agrandissements des entreprises.
- Volonté d'assouplir les règles.
- Volonté de densifier les espaces industriels.

Exemple



Largeur d'un bâtiment doit être $\geq 60\%$ de la largeur d'un lot.

31 % actuellement. Si agrandissement du bâtiment, la largeur doit passer de 38 mètres à au moins 74 mètres.

Mise en contexte – Parc Cardinal

- Présence de plusieurs commerces, surtout près de l'autoroute et en bordure du boulevard Pierre Bertrand.

Patinoire



Quincaillerie



Concessionnaire - automobile



Mise en contexte – Parc Cardinal

- L'intérieur du parc est surtout constitué d'industries et de commerces lourds.

Industrie – Bagel Maguire



Entrepreneur en construction



Centre de distribution - Métro



Contexte réglementaire

Contexte réglementaire

Principales mesures proposées

- Réduire les marges de recul.
- Donner suite à trois demandes de modifications réglementaires reçues.
- Faciliter la compréhension des normes par plus de clarté (grilles de spécifications).
- Assouplir les règles d'urbanisme qui peuvent compromettre l'agrandissement des bâtiments existants.

Demandes de modification réglementaire reçues

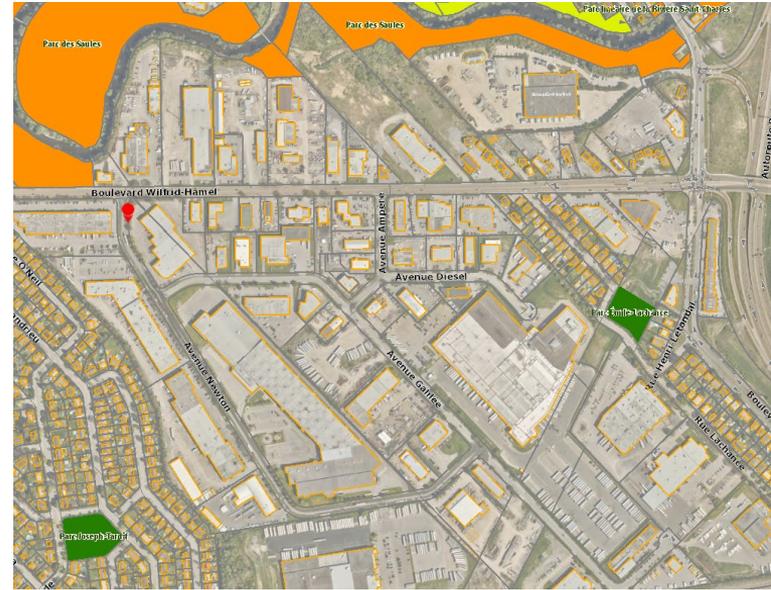
- Retirer l'usage R1 Parc dans toutes les zones, car exigences plus sévères lors de la décontamination d'un terrain.



Analyse

- Aucun parc existant dans cet espace industriel et aucune intention d'en créer un.
- Les nouveaux parcs sont implantés dans les secteurs résidentiels.

Parcs à proximité



Demandes de modification réglementaire reçues

- Élargir les usages autorisés du groupe C40 Générateur d'entreposage.

En vigueur le 2021-06-25		R.V.Q. 2910		23006Ip	
USAGES AUTORISÉS					
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
		par établissement	par bâtiment		
C1	Services administratifs	200 m ²			
C2	Vente au détail et services	200 m ²			
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES		Superficie maximale de plancher			Projet d'ensemble
		par établissement	par bâtiment		
C36	Atelier de réparation				
C37	Atelier de carrosserie				
COMMERCE À INCIDENCE ÉLEVÉE		Superficie maximale de plancher			Projet d'ensemble
		par établissement	par bâtiment		
C40	Générateur d'entreposage				
INDUSTRIE		Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
		par établissement	par bâtiment		
I2	Industrie artisanale	200 m ²			
I3	Industrie générale				
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE					
R1	Parc				
USAGES PARTICULIERS					
Usage associé :		La vente au détail est associée à un usage de la classe Industrie pourvu que la superficie de plancher occupée par l'usage associé soit inférieure à 15% de la superficie de plancher occupée par l'usage principal - article 260.			
Usage spécifiquement exclu :		Une entreprise de construction spécialisée Un établissement dont l'activité principale est de fournir des services de transport Une entreprise de déneigement Un service d'entreposage de marchandises Un service de traitement du courrier ou un service de messagerie Une entreprise d'aménagement paysager Un établissement dont l'activité principale est de fournir des services de construction Un service de transport de passagers ou de marchandises			

À
supprimer

EXEMPLES D'USAGES C40

- Forte demande pour les centres de distribution automatisés et les mini-entrepôts domestiques.

Centre de distribution



Mini-entrepôt domestique



PROPOSITION B – GROUPE D'USAGE C40

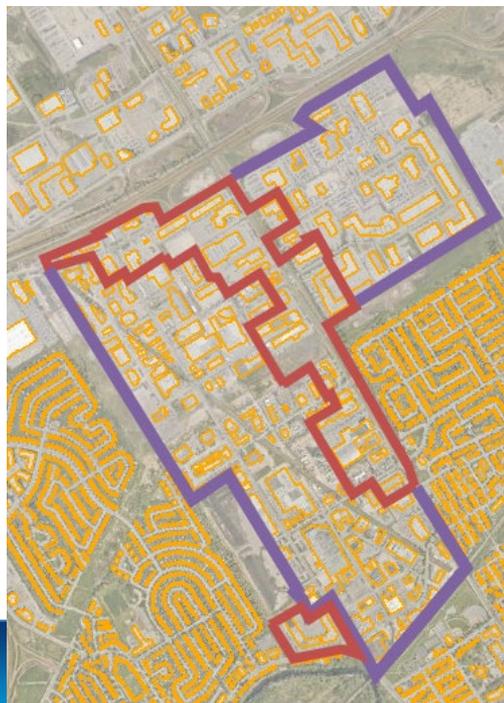
- Autoriser le groupe d'usages C40 Générateur d'entrepotage sans exclusion dans l'ensemble du parc, sauf les zones en bordure de Pierre Bertrand et 2 zones de commerces légers



C40
autorisé



C40 non-
autorisé

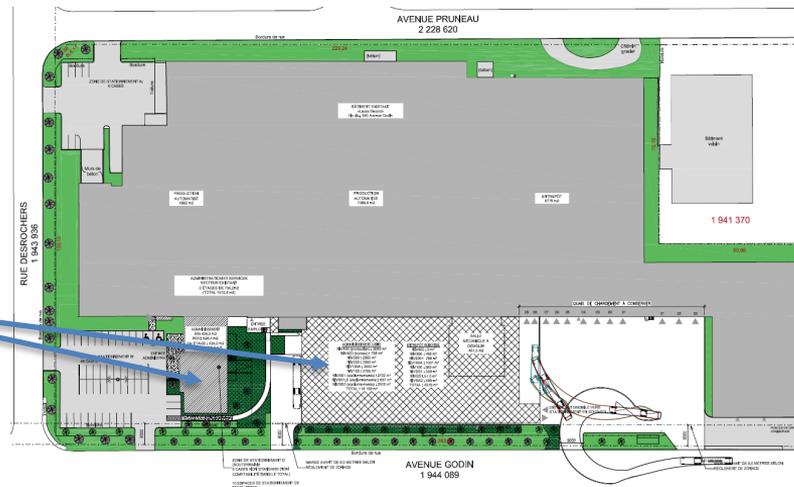


Demandes de modification réglementaire reçues

- Agrandissement Laura Secord
- Enjeux : nombre de cases de stationnement et aire chargement / déchargement en cour avant



Agrandissement
prévu

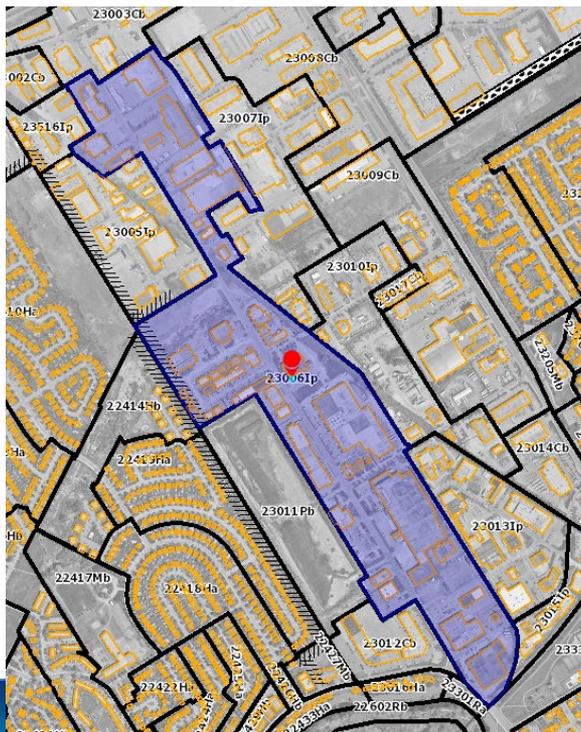


Demandes de modification réglementaire reçues

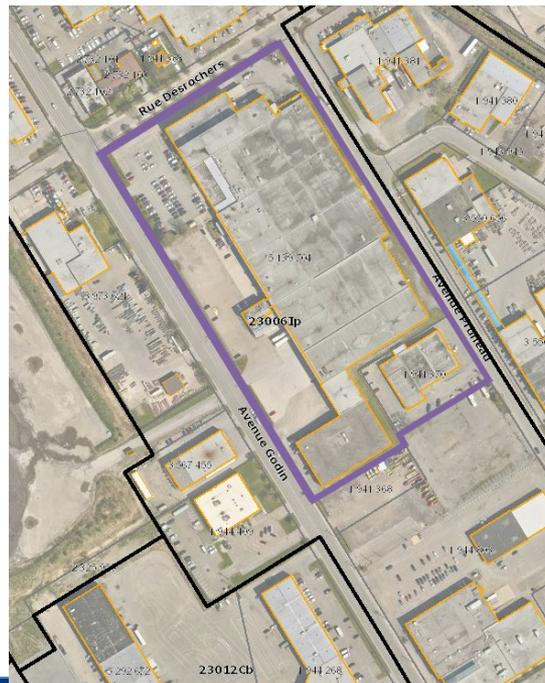


Création
d'une
nouvelle zone
regroupant
Laura Secord
et un
bâtiment
commercial

Zone actuelle



Nouvelle zone



Demandes de modification réglementaire reçues

Modifications apportées dans la nouvelle zone créée

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Cases de stationnement	<ul style="list-style-type: none">• Une case / 95 mètres carrés de superficie pour I-3 Industrie générale	<ul style="list-style-type: none">• Aucune case exigée
Aire de chargement / déchargement	<ul style="list-style-type: none">• Cour latérale ou arrière	<ul style="list-style-type: none">• Autorisé en cour avant, latérale ou arrière
% vitré	<ul style="list-style-type: none">• 5%	<ul style="list-style-type: none">• Aucun



- Entreprise robotisée et automatisée
- Surfaces vitrées incompatibles avec aire de production (détériore le produit).



Contexte réglementaire

Modifications appliquées dans toutes les zones

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Marges	<ul style="list-style-type: none">• Variable selon la zone	<ul style="list-style-type: none">• Avant 6 mètres• Latérale 3 mètres• Combiné cours latérales 6 mètres
Hauteur	<ul style="list-style-type: none">• Minimale : varie selon zone• Nombre d'étages	<ul style="list-style-type: none">• Retiré• Retiré
Façade vitrée	<ul style="list-style-type: none">• 5 % ou 10 % façade vitrée	<ul style="list-style-type: none">• Retiré
Drapeaux	<ul style="list-style-type: none">• 3 max.	<ul style="list-style-type: none">• Retiré

Contexte réglementaire

Modifications appliquées dans plusieurs zones

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Entreposage extérieur	<ul style="list-style-type: none">Variable selon la zone	<ul style="list-style-type: none">Type A à E : marchandise, matériau de construction, équipement, véhicule > 4 500 kg, matière en vrac.



Type A à E autorisé

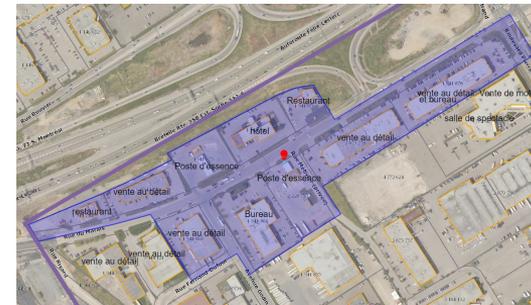


- Une clôture opaque* de 2 à 4 m de haut doit ceinturer l'aire d'entreposage extérieur

Propositions

Zone 23003Cb

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages 	<ul style="list-style-type: none">• C1 Services administratifs• C2 Vente au détail et services• C10 Établissement d'hébergement touristique général• C20 Restaurant• C21 Débit d'alcool• C31 Poste d'essence• P3 Établissement d'éducation et formation • Usage associé : un bar est associé à un restaurant• Usage contingenté : maximum deux postes de carburant	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo • Retirer l'usage – autorisé comme usage principal• Statu quo



Modifications réglementaires

Zone 23002Cb

Zone commerciale



Modifications réglementaires

Zone 23002Cb

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• <i>C1 Services administratifs</i>• <i>C2 Vente au détail et services</i>• <i>I3 Industrie générale</i>	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo
Largeur de bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• 60 % de la largeur du lot	<ul style="list-style-type: none">• À retirer



Contexte réglementaire

Zone 23516lp

Zone commerciale et industrielle.



Modifications réglementaires

Zone 23516lp

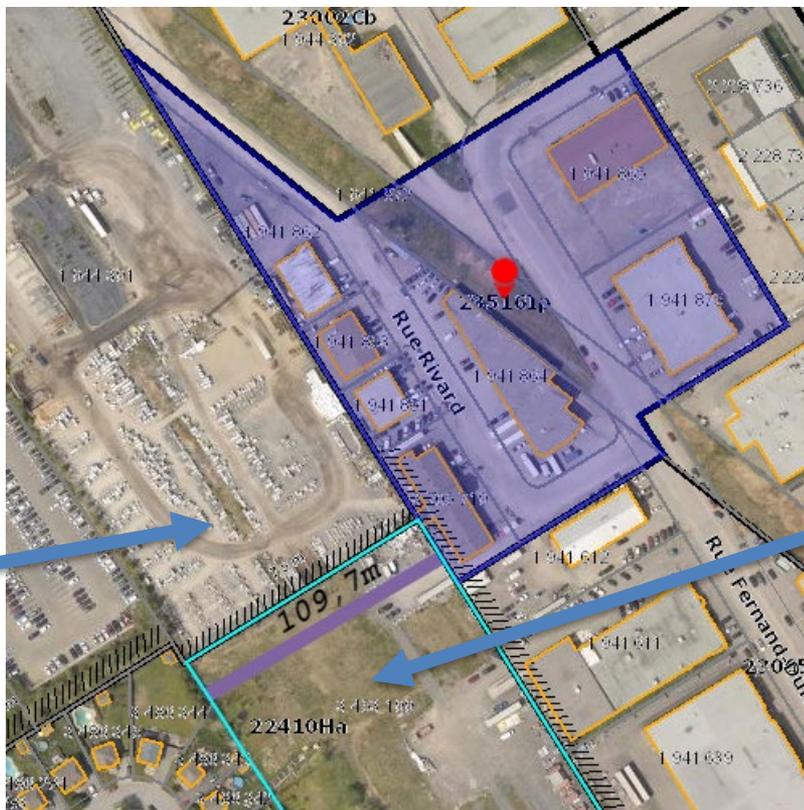
	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• C36 Atelier de réparation• C38 Vente, location ou réparation d'équipement lourd• C40 Générateur d'entreposage• I2 Industrie artisanale• I3 Industrie générale	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo



Modifications réglementaires

La zone 23516lp est adjacente à un commerce de pelouse et un terrain d'Hydro-Québec.

Commerce de pelouse



Terrain d'Hydro-Québec

Modifications réglementaires

- Un écran visuel est prévu, mais non réalisé.
- Présence d'empiétements dans la ligne d'Hydro.



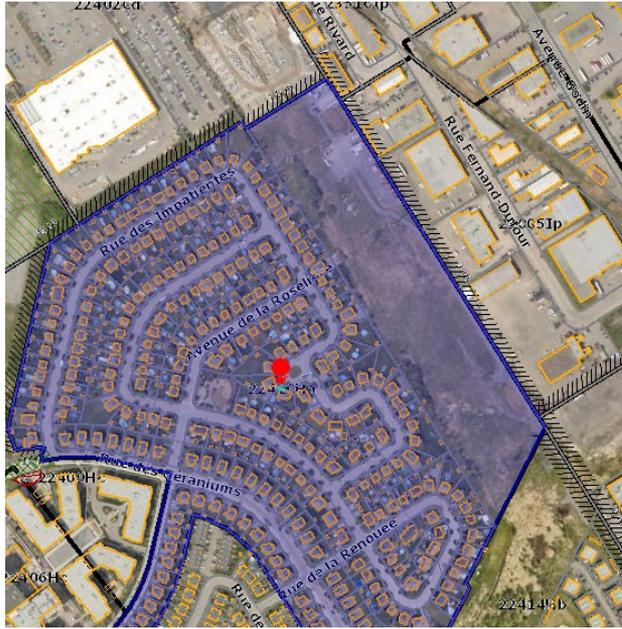
Modifications réglementaires

- Distance de plus de 50 mètres entre lots résidentiels et lots industriels.
- Il est proposé de retirer l'exigence d'un écran visuel.



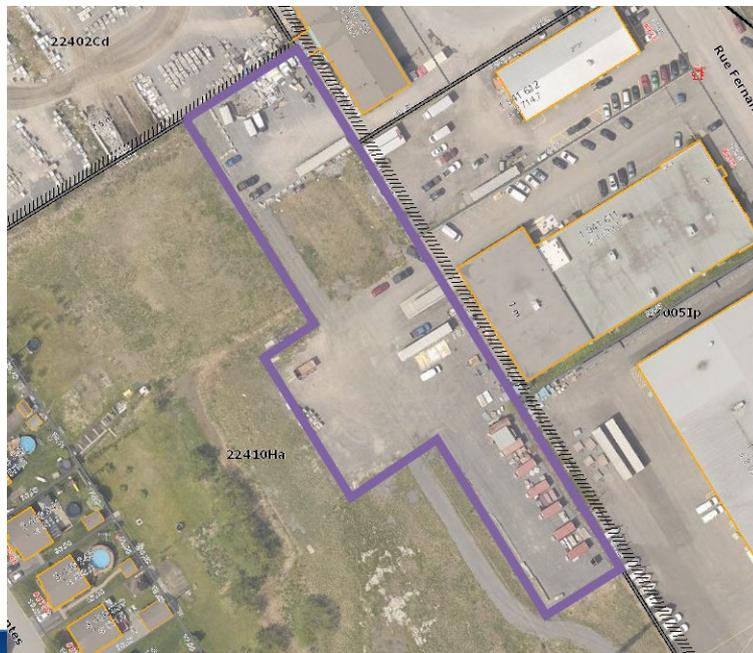
Modifications réglementaires

- Les superficies d'empiètement industriel sont situées dans une zone résidentielle.



Modifications réglementaires

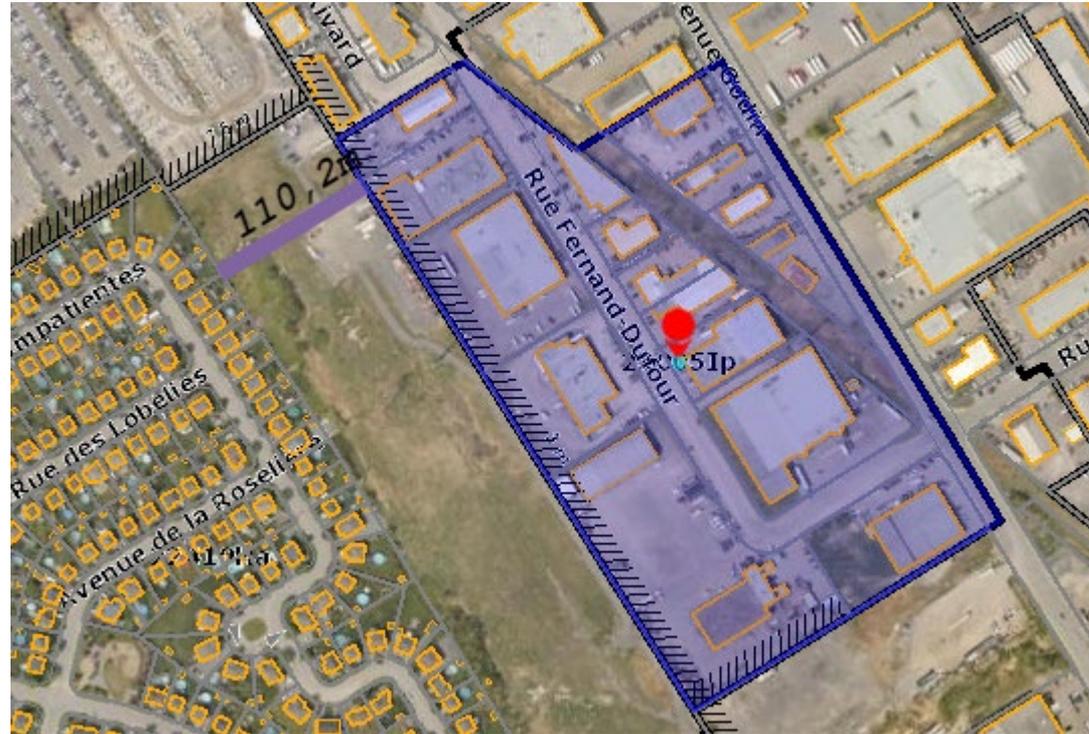
- Proposition : agrandir la zone industrielle 23005Ip à même la superficie des empiétements existants.
- Entreposage extérieur;
- Stationnement de véhicule automobile



 = Superficie intégrée à la zone 23005Ip

Modifications réglementaires

Zone 23005Ip



Modifications réglementaires

Zone 23005Ip

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• C2 Vente au détail et services 200 mètres carrés de superficie• C36 Atelier de réparation• C40 Générateur d'entreposage avec exclusions : service de construction, entreprise de construction spécialisée, service de transport, entreprise de déneigement, service d'entreposage de marchandises, service de traitement du courrier ou messagerie, entreprise d'aménagement paysager, service de transport de passagers ou marchandises• I2 Industrie artisanale• I3 Industrie générale	<ul style="list-style-type: none">• C40 sans exclusions



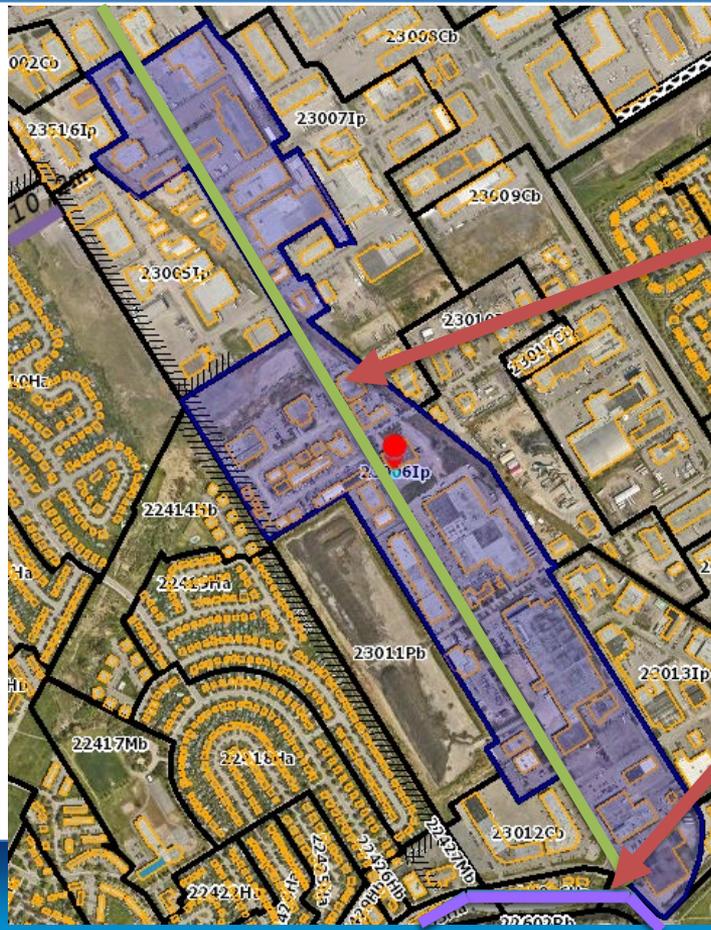
Modifications réglementaires

- Distance de plus de 100 mètres entre lots résidentiels et lots industriels.
- Il est proposé de retirer l'exigence d'une zone tampon.



Modifications réglementaires

- Zone 23006Ip.
- De part et d'autre de l'avenue Godin.



Avenue Godin

Boul. Père
Lelièvre

Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• <i>C40 Générateur d'entreposage avec exclusions : service de construction, entreprise de construction spécialisée, service de transport, entreprise de déneigement, service d'entreposage de marchandises, service de traitement du courrier ou messagerie, entreprise d'aménagement paysager, service de transport de passagers ou marchandises</i>	<ul style="list-style-type: none">• C40 sans les exclusions

Zone 23006Ip



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• <i>C1 Services administratifs 200 mètres carrés</i>• <i>C2 Vente au détail et services 200 mètres carrés de superficie</i>• <i>C36 Atelier de réparation</i>• <i>C37 Atelier de carrosserie</i>• <i>I2 Industrie artisanale 200 mètres carrés</i>• <i>I3 Industrie générale</i>	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo

Zone 23006Ip



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Largeur min. de bâtiment principal	<ul style="list-style-type: none">• 60 % de largeur du lot	<ul style="list-style-type: none">• Aucune

Zone 23006Ip



Modifications réglementaires

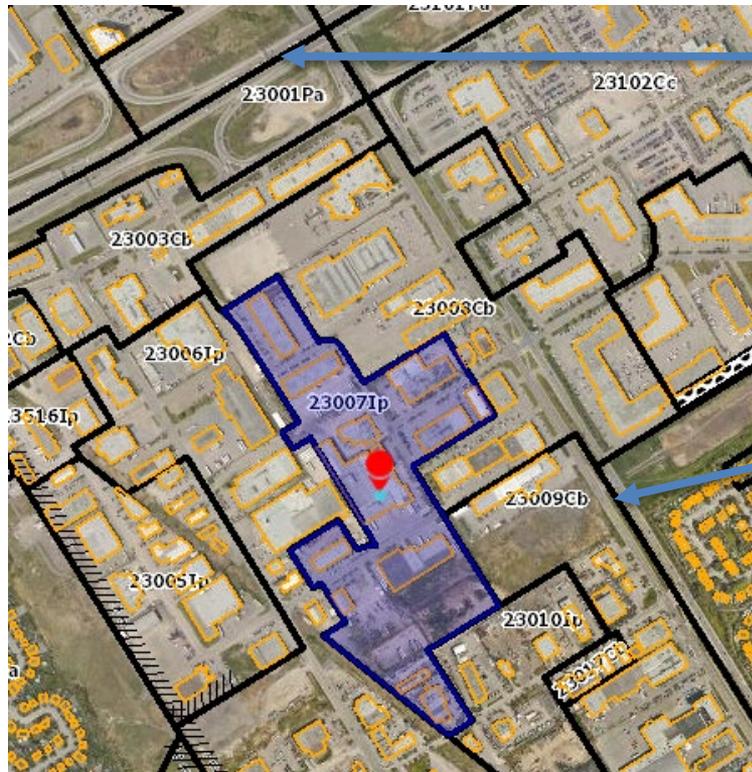
- Écran visuel de 3 mètres exigé, non réalisé – clôture opaque et haie dense.
- Écran visuel de 10 mètres exigé, non réalisé.
- Proposition : retirer les deux écrans visuels non réalisés.

Zone 23006Ip



Modifications réglementaires

- Zone 23007Ip : à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand.



Autoroute 40

Boul. Pierre-Bertrand

Caractéristiques

- Présence de garage de mécanique et atelier de carrosserie.



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• <i>C40 Générateur d'entreposage</i>• <i>I2 Industrie artisanale</i>• <i>I3 Industrie générale</i>	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo <p>Ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>C36 Atelier de réparation</i>• <i>C37 Atelier de carrosserie</i>

Zone 23007Ip



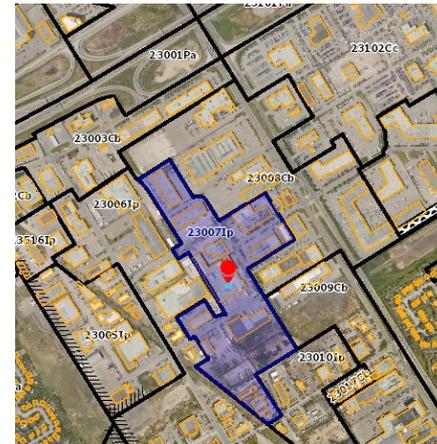
Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Entreposage extérieur	<ul style="list-style-type: none">Hauteur max. 10 mètres type D	<ul style="list-style-type: none">retiré

- Seul endroit dans le parc où on retrouve cette norme. Non-justifié

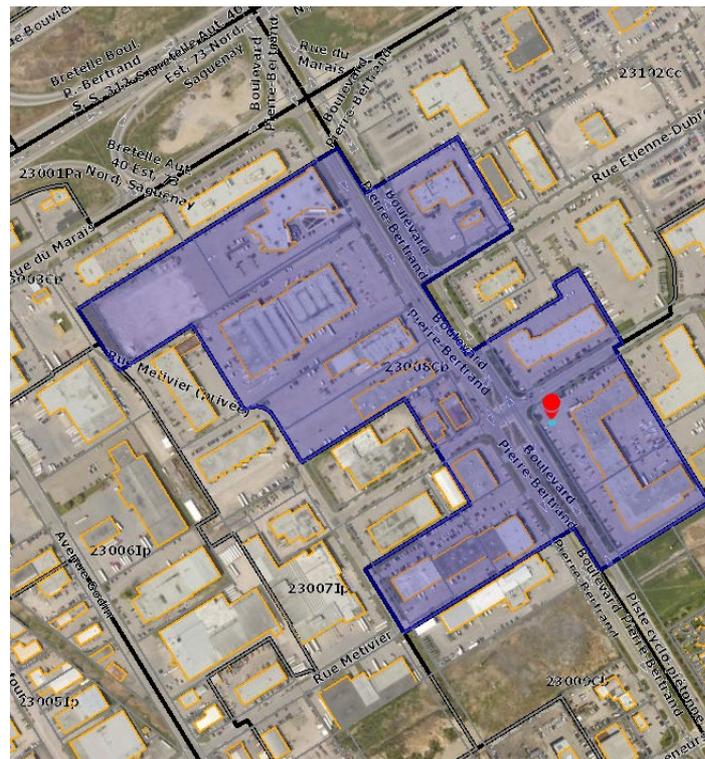


Zone 23007Ip



Modifications réglementaires

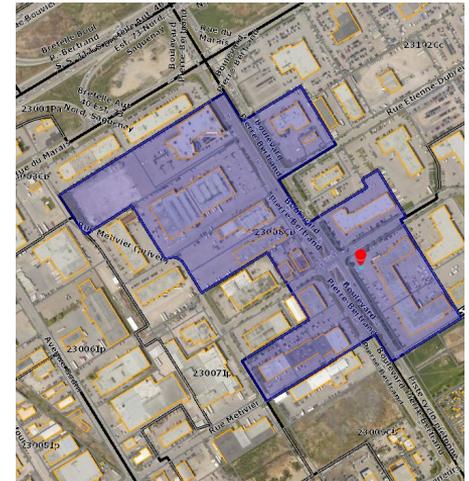
Zone 23008Cb : zone commerciale



Modifications réglementaires

Zone 23008Cb

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• <i>C1 Services administratifs</i>• <i>C2 Vente au détail et services</i>• <i>C3 Lieu de rassemblement</i>• <i>C20 Restaurant</i>• <i>C21 Débit d'alcool</i>• <i>C40 Générateur d'entreposage</i>• <i>P3 Établissement d'éducation et formation</i>• <i>I3 Industrie générale (à l'arrière d'un bâtiment)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Statu quo</i>• <i>À retirer</i>



Modifications réglementaires

Zone 23008Cb

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages associés	<ul style="list-style-type: none">• Un bar est associé à un restaurant• Un spectacle ou une présentation visuelle est associé à un restaurant ou un débit d'alcool• Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool• Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant• L'entreposage extérieur d'un véhicule est prohibé	<ul style="list-style-type: none">• À retirer (bar autorisé de plein droit)• Statu quo• À retirer



Modifications réglementaires

Zone 23008Cb

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages contingents	<ul style="list-style-type: none">Le nombre maximal d'établissements destinés à un usage de vente au détail ou de location de motocyclettes est de deux	<ul style="list-style-type: none">Statu quo
Usage spécifiquement autorisé - dispositions particulières	<ul style="list-style-type: none">Un établissement dont l'activité principale est de vendre au détail ou de louer des motocyclettesUn usage du groupe I3 Industrie générale peut être exercé dans un bâtiment, sauf pour la partie du bâtiment contiguë à la façade située du côté du boulevard Pierre-Bertrand sur une profondeur de 30 mètres	<ul style="list-style-type: none">Statu quo



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Largeur min. de bâtiment	<ul style="list-style-type: none">60 % de largeur min. du lot	<ul style="list-style-type: none">retiré
Clôture autour d'une aire d'entreposage	<ul style="list-style-type: none">Doit être entourée d'une haie dense	<ul style="list-style-type: none">retiré. La clôture est suffisante

Zone 23008Cb



Entreposage existant en arrière-lot,
sans clôture, ni haie dense



Modifications réglementaires

Zone 23009Cb : zone commerciale



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• <i>C1 Services administratifs</i>• <i>C2 Vente au détail et services</i>• <i>C3 Lieu de rassemblement</i>• <i>C20 Restaurant</i>• <i>C32 Vente ou location de petits véhicules</i>• <i>P3 Établissement d'éducation et formation</i>• <i>P5 Établissement de santé sans hébergement</i>• <i>R2 Équipement récréatif extérieur de proximité</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Statu quo</i>

Zone 23009Cb



Modifications réglementaires

Zone 23010Ip : zone industrielle lourde.

Zone à compétence Ville.



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• C36 Atelier de réparation• C40 Générateur d'entreposage• I3 Industrie générale• Usage spécifiquement autorisé : Un garage ou un atelier dont l'activité principale est le transport, l'entreposage et la réparation d'équipements motorisés destinés à l'entretien d'un équipement, d'une infrastructure ou d'un ouvrage d'un service d'utilité publique ou d'une voie de circulation et de ses accessoires	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo

Zone 23010lp



Modifications réglementaires

Zone 23013Ip

Télécommunication, fibre
optique

Fabrication de verre



Modifications réglementaires

Zone 23013lp

- Présence de studios de TV et de bureaux.



- Usage requis : C1 Services administratifs.



Modifications réglementaires

Zone 23013lp

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• C40 Générateur d'entreposage• I2 Industrie artisanale• I3 Industrie générale	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo <p>Ajout :</p> <p>C1 Services administratifs</p>



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Largeur de bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• 60 % de largeur de lot	<ul style="list-style-type: none">• À retirer

Zone 23013Ip



Modifications réglementaires

Zone 23012Cb : zone commerciale



Modifications réglementaires

Zone 23015Ip

— . — . — .
Ligne de
chemin de fer



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• <i>C40 Générateur d'entreposage</i>• <i>I3 Industrie générale</i>	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo
Usage conditionnel	<ul style="list-style-type: none">• Entreposage extérieur en cour avant sous conditions	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo



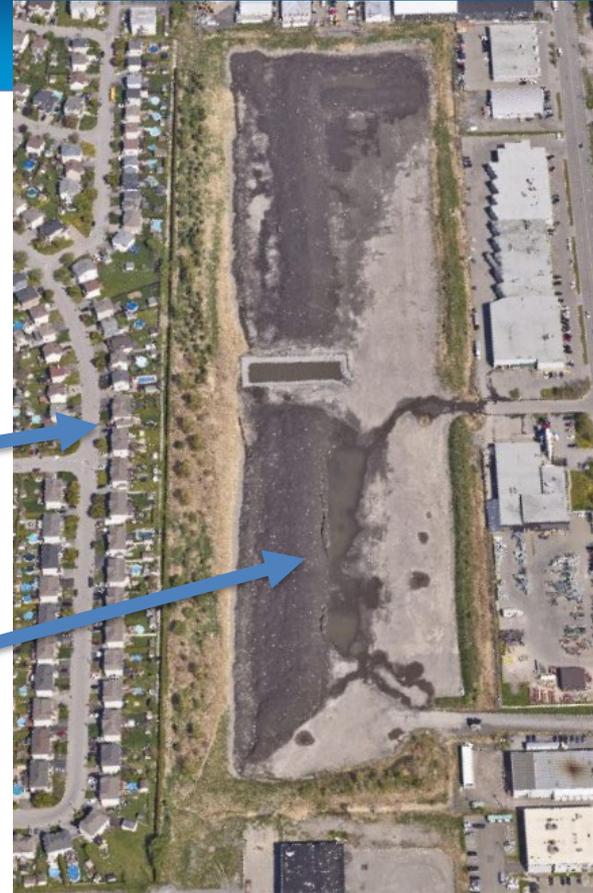
Modifications réglementaires

Zone 23011Pb

Écran visuel de 10 mètres de profondeur exigé entre dépôt à neige et secteur résidentiel.

Secteur
résidentiel

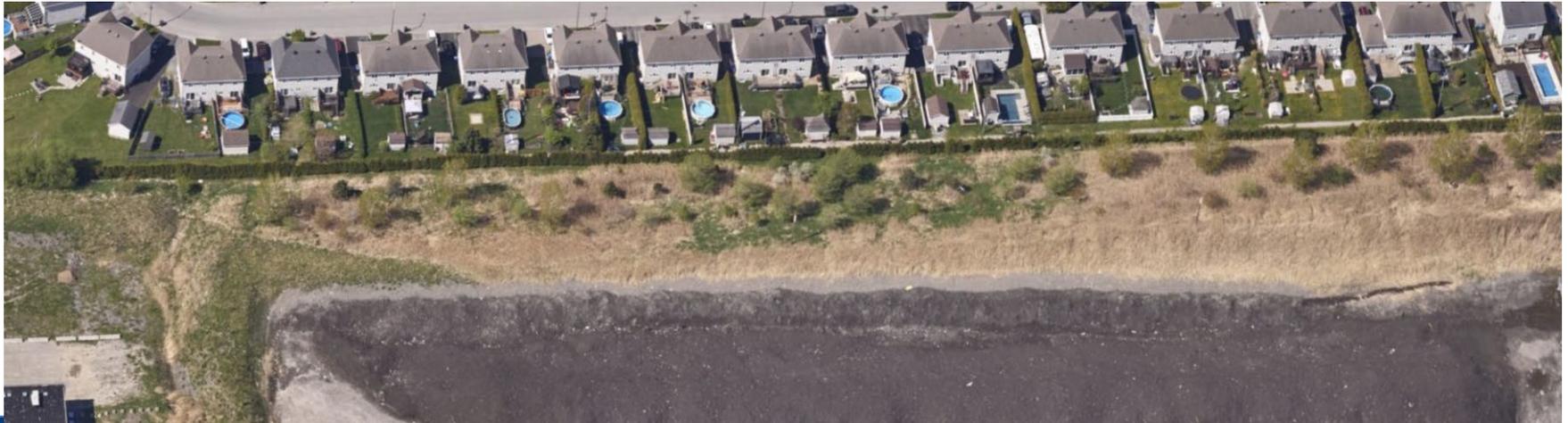
Dépôt à neige



Modifications réglementaires

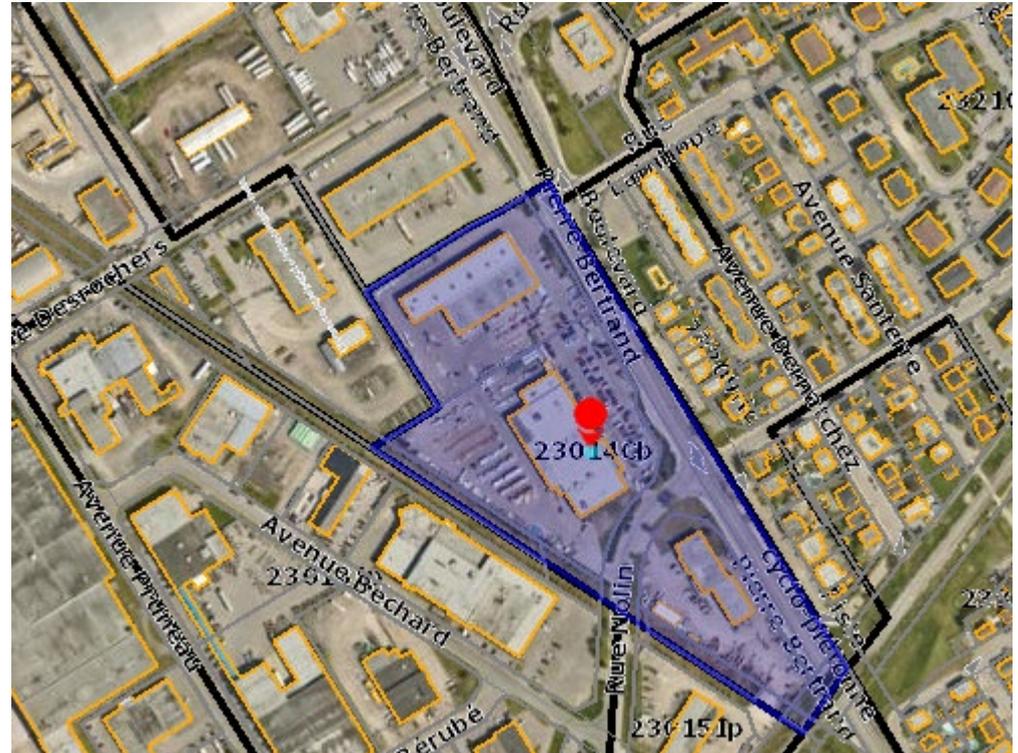
Situation actuelle : haie sur ligne de lot

- Proposition : ajouter des plantations pour atteindre les 10 mètres de profondeur.



Modifications réglementaires

Zone 23014Cb



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• C2 Vente au détail et services• C38 Vente, location ou réparation d'équipement lourd• P3 Établissement d'éducation et de formation, sauf écoles secondaires• P5 Établissement de santé sans hébergement• Un service de traitement du courrier ou un service de messagerie	
Usages spécifiquement exclus	<ul style="list-style-type: none">• Un service de transport de passagers ou de marchandises• Un service d'entreposage de marchandises	<ul style="list-style-type: none">• À retirer• À retirer• À retirer <p>Ajout : C40 Générateur d'entreposage</p>

Zone 23014Cb



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Largeur de bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• 60 % de largeur de lot	<ul style="list-style-type: none">• Aucune

Zone 23014Cb



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Entreposage extérieur	<ul style="list-style-type: none">• Haie dense de 1,5 mètre de haut• Hauteur max. de 10 mètres pour équipement ou machinerie	<ul style="list-style-type: none">• À retirer. Clôture suffisante• À retirer
Stationnement en façade	<ul style="list-style-type: none">• Prohibé	<ul style="list-style-type: none">• Autorisé
Droit acquis		<ul style="list-style-type: none">• Ajouter : agrandissement - bâtiment à plus de 1,5 mètre de marge avant

Zone 23014Cb



Cas particulier

- Location d'outils Simplex.
- Entreprise de location d'outils en tout genre.

Compresseur



Chariot élévateur



Nacelle articulée

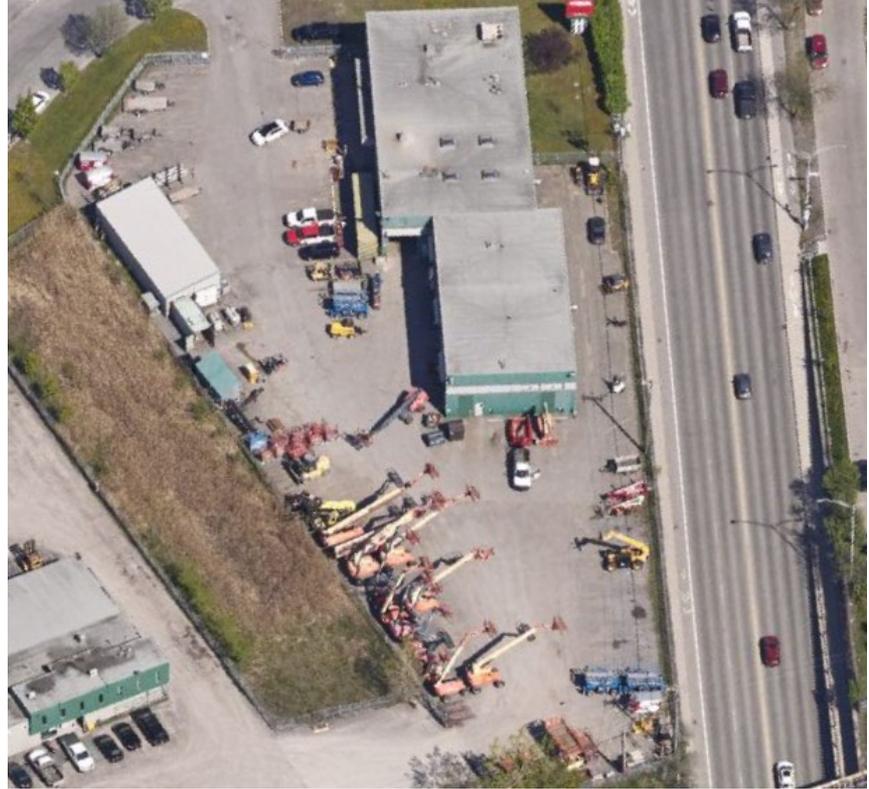


Plate-forme élévatrice



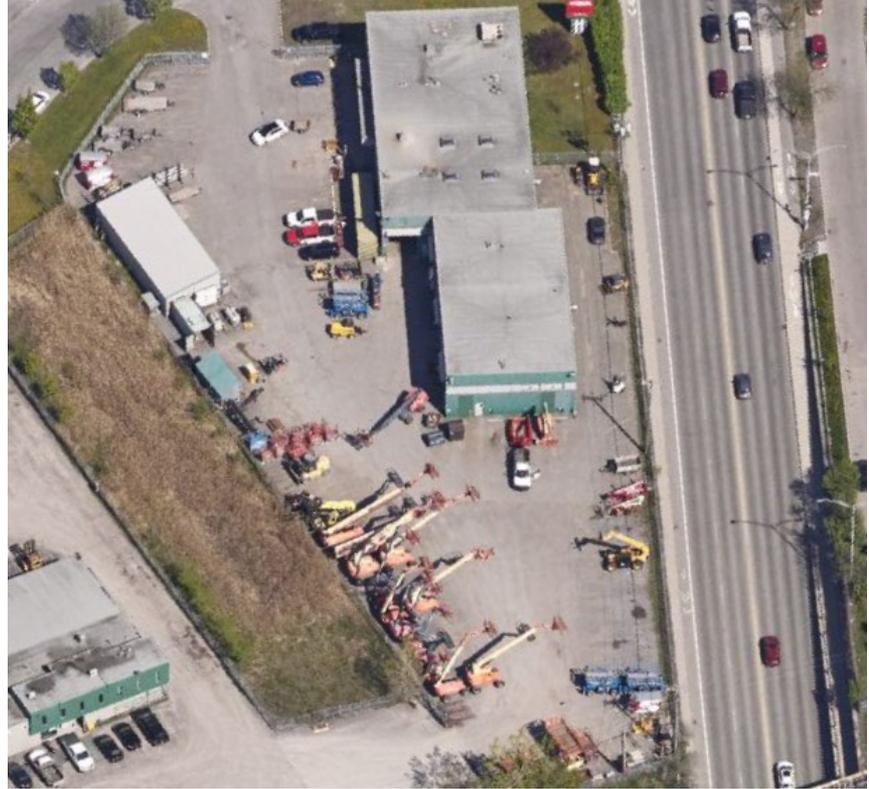
Cas particulier

- Usage conforme (vente au détail et services).
- Type d'entreposage (type D) autorisé.



Cas particulier

- Stationnement en façade dérogatoire.
- Localisation de l'entreposage dérogatoire (devant une façade de bâtiment principal).

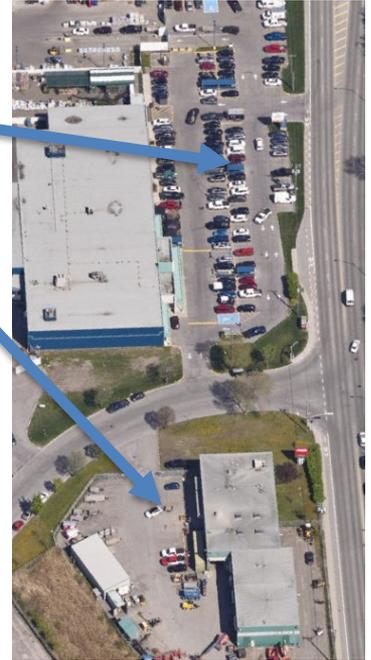


Propositions

- Autoriser stationnement en façade.
- Autoriser entreposage extérieur devant une façade par usage conditionnel.

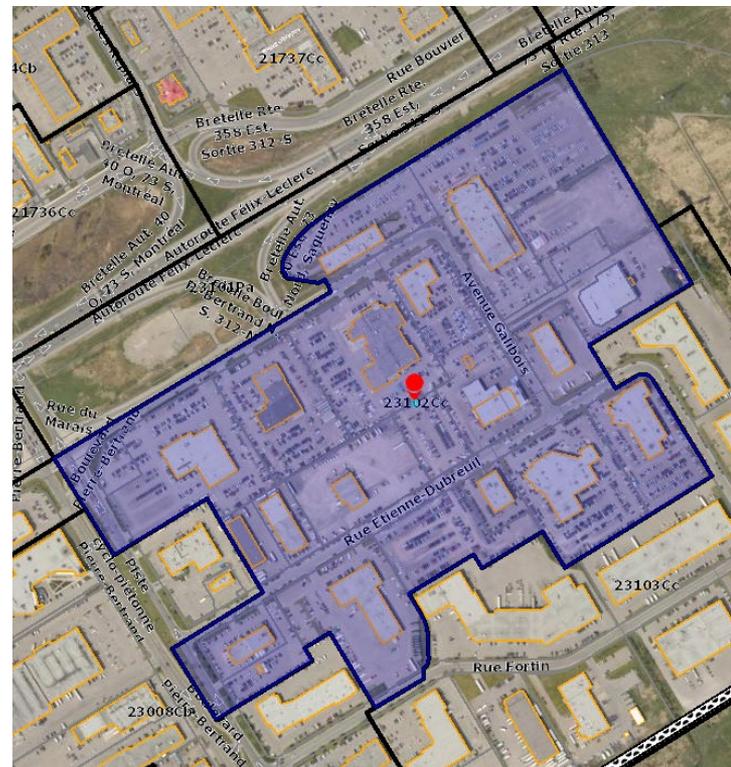


Stationnement
en façade
existant



Modifications réglementaires

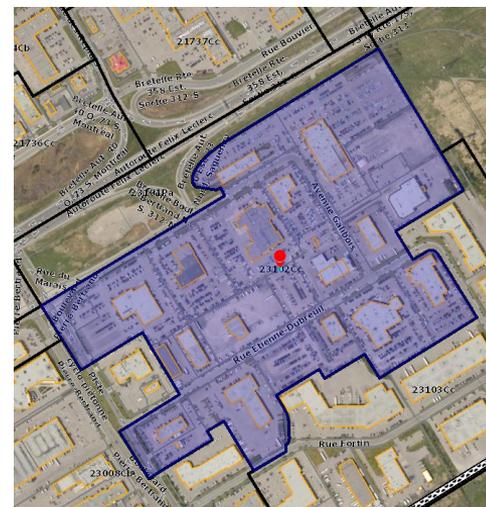
Zone 23102Cc : zone commerciale



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none">• C1 Services administratifs• C10 Établissement d'hébergement touristique général• C2 Vente au détail et services• C20 Restaurant• C33 Vente ou location de véhicules légers• C38 Vente, location ou réparation d'équipement lourd• P3 Établissement d'éducation et de formation• Service d'entreposage de marchandises	<ul style="list-style-type: none">• À retirer• À retirer • Statu quo
Usages spécifiquement exclus	<ul style="list-style-type: none">• Service de traitement du courrier / messagerie• Service de transport de passagers ou marchandises	<ul style="list-style-type: none">• À retirer• À retirer• À retirer <p>Ajout : C36 atelier de réparation et C40 générateur d'entreposage</p>

Zone 23102Cc



Modifications réglementaires

Zone 23102Cc

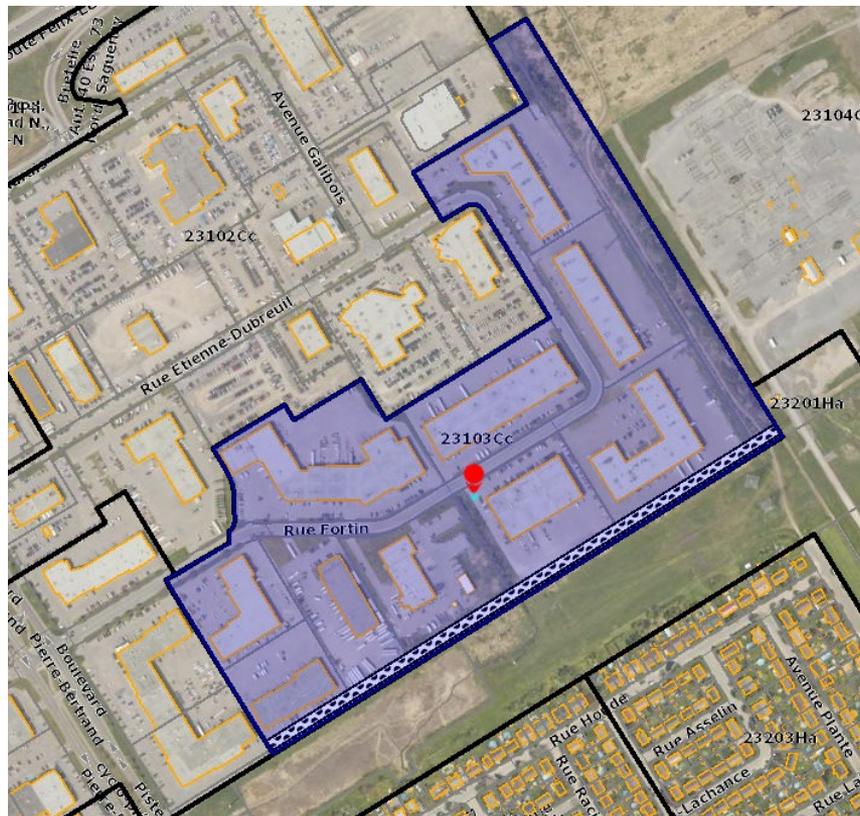
	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Distance entre une aire de stationnement et une autoroute	<ul style="list-style-type: none">Six (6) mètres	<ul style="list-style-type: none">À retirer
Porte de garage	<ul style="list-style-type: none">Interdit en façade	<ul style="list-style-type: none">À retirer

Aucune distance entre autoroute et aire de stationnement.



Modifications réglementaires

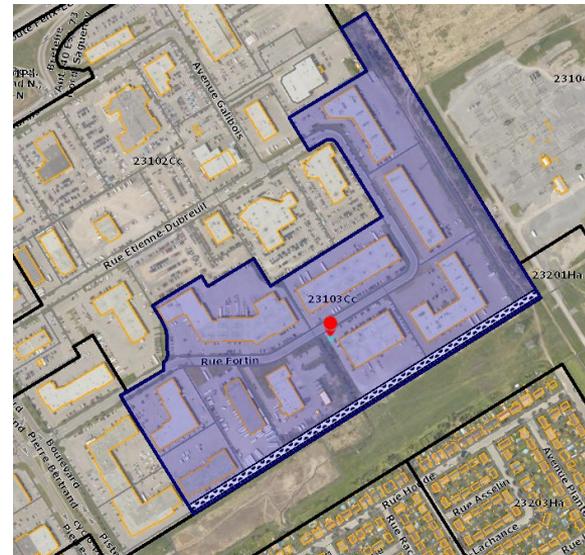
Zone 23103Cc : zone commerciale



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Usages	<ul style="list-style-type: none"> • C3 Lieu de rassemblement • C35 Lave-auto • C36 Atelier de réparation • C37 Atelier de carrosserie • C40 Générateur d'entreposage • P3 Établissement d'éducation et de formation, sauf école secondaire • I2 Industrie artisanale • I3 Industrie générale 	<ul style="list-style-type: none"> • Statu quo
Usages spécifiquement exclus	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'entreposage de marchandises • Service de traitement du courrier / messagerie • Service de transport de passagers ou marchandises 	<ul style="list-style-type: none"> • À retirer • À retirer • À retirer

Zone 23103Cc



Modifications réglementaires

	Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Porte de garage	<ul style="list-style-type: none">• Interdit en façade	<ul style="list-style-type: none">• À retirer

Zone 23103Cc



Modifications réglementaires

Butte-écran exigée en arrière lot.

À retirer, car inexistante.



Augmentation de la canopée

Augmentation de la canopée

- Peu d'arbres et espaces verts présents dans le parc Cardinal.
- Volonté d'augmenter la canopée.
- Améliorer la situation sur terrains publics et privés.

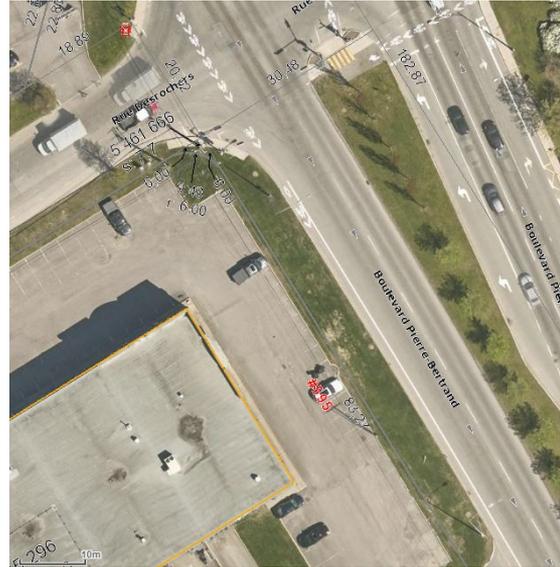


Augmentation de la canopée

Espaces publics

- 2023 : Plantation d'arbres dans l'emprise publique.
- Travaux réalisés par la Ville.

Boulevard Pierre-Bertrand
/ rue Desrochers



Rue Nolin

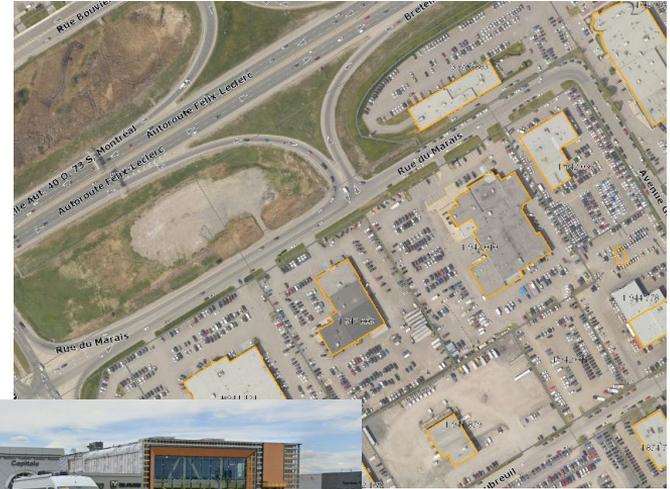


Augmentation de la canopée

Espaces publics

- Plantation possible rue Marais
- Séance d'information à organiser
- Proximité de conduites souterraines

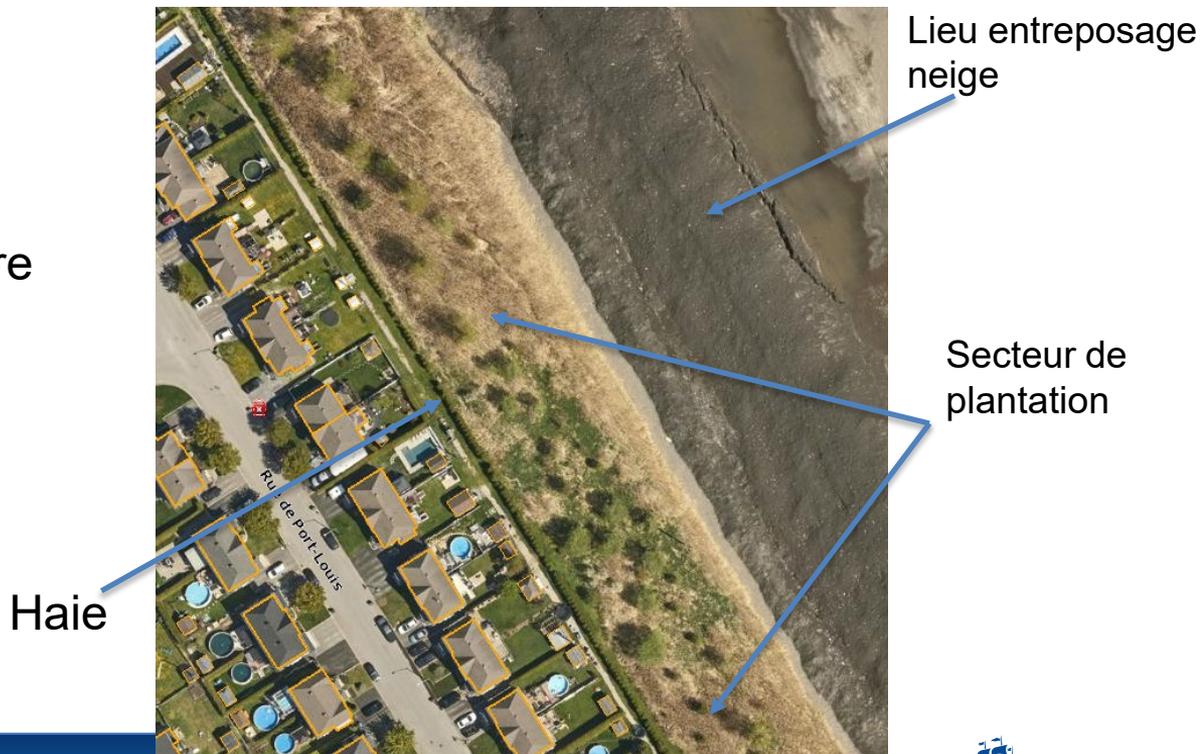
Rue Marais – tronçon est



Augmentation de la canopée

Espaces publics

- Planter des arbres entre le dépôt à neige et secteur résidentiel.
- Présence d'une haie à l'arrière des lots résidentiels.
- Plantation d'arbres entre la haie et lieu d'entreposage de neige.



Augmentation de la canopée

Obstacle : présence de Phragmite (roseau commun), une espèce envahissante

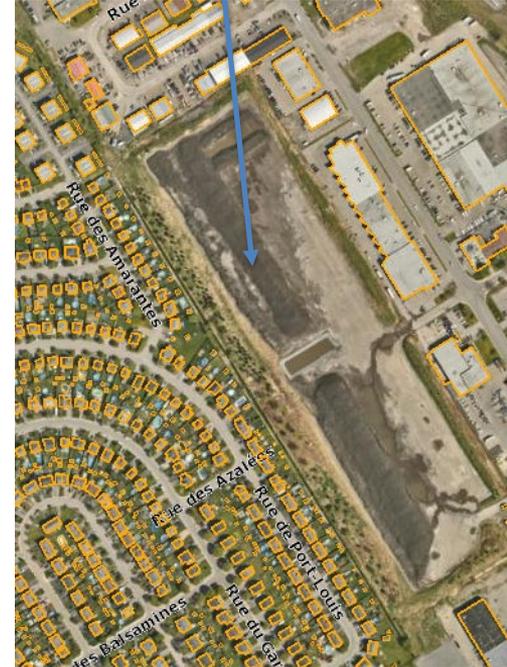


Augmentation de la canopée

Espaces publics

- Moyen terme : éradication des plantes envahissantes (phragmite).
- Travaux réalisés par la Ville.

Dépôt à neige



Augmentation de la canopée

Espaces privés

- 2023 : programme clé en main de plantation sur terrain privé*.
- 80 % des coûts assumés par la Ville.

Espaces avec opportunité de plantation



* Si approbation du conseil municipal

Augmentation de la canopée

Espaces privés

- L'organisme « Collectif Canopée » plante et entretient les arbres pour deux ans.
- Parc Cardinal pourrait être ciblé comme prioritaire.



Espace avec opportunité de plantation



Espaces avec opportunité de plantation

Augmentation de la canopée

- À plus long terme : exercice de design urbain.
- Secteur de plantation, déminéralisation, lien cyclable, piéton, etc. seront identifiés.
- Planification intégrée dans le Plan d'urbanisme et de mobilité



Augmentation de la canopée

Aspect Légal

- Agrandissement de bâtiment = un arbre à planter et à maintenir sur le terrain.



Merci!